

## Mot du Président

Parmi tous les enjeux que rencontre notre agriculture, celui du renouvellement des générations est notre priorité. En tant qu'ancien vice-président en charge de l'agriculture, je sais ô combien l'aide aux jeunes agriculteurs est capitale. Dans la continuité de l'action menée par Laurent Wauquiez et malgré un contexte national plus qu'incertain, nous avons décidé d'agir fortement en maintenant la DJA la plus importante de France pour accompagner le renouvellement des générations et favoriser la transmission des exploitations. Aidons nos futurs agriculteurs à s'installer, ils sont l'avenir de notre région et les meilleurs représentants de nos 12 départements.

Fabrice PANNEKOUCKE



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

« La Région Auvergne Rhône-Alpes marque son engagement aux côtés des jeunes agriculteurs »



### Contacts :

Sylvie Ougier, responsable du service installation, emploi, transmission

[Sylvie.ougier@auvergnerhonealpes.fr](mailto:Sylvie.ougier@auvergnerhonealpes.fr)

Caroline Randanne, Chargée de Mission Installation Emploi Transmission Foncier

[Caroline.randanne@auvergnerrhonealpes.fr](mailto:Caroline.randanne@auvergnerrhonealpes.fr)

### Informations DJA

Cette aide s'adresse aux jeunes agriculteurs répondant aux conditions suivantes :

- Être ressortissant de l'Union européenne ou de la Suisse, ou disposer d'un titre de séjour valable
- Être âgé de plus de 18 ans et de moins de 40 ans à la date de la demande d'aide
- Détenir à minima un diplôme de niveau 4 agricole, sauf dérogation spécifique
- Disposer d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) validé, ou à titre dérogatoire, d'un PPP agréé
- Être sur une 1ère demande d'aide

Des changements sont apportés par rapport à la programmation 2014-2022, à savoir :

- 3 modulations sont activables,
- une analyse de la durabilité de l'entreprise qui doit être renseignée par le jeune agriculteur,
- une évaluation du revenu disponible agricole sera analysée en 4ème année.

D'autres dispositifs régionaux viennent compléter cette DJA avec le financement :

- Des Points Accueil Installation Transmission dans les chambres d'agriculture, des conseils / études tout au long du parcours du candidat à l'installation, des suivis test installation/transmission, du dispositif concrétisation/transmission relatif à l'accompagnement d'une démarche projet du cédant pour l'amener à anticiper sa transmission et à trouver un repreneur et d'un Prêt à taux préférentiel pour les installations difficiles .

## Une prise de compétence pleine et entière sur la DJA par la Région

Depuis 2023, c'est la Région qui est devenue le chef de file en matière d'accompagnement à l'installation. Notre objectif est de soutenir la véritable dynamique d'installations en Auvergne-Rhône-Alpes en maintenant une Dotation Jeune Agriculteur très forte afin que notre région reste attractive pour les porteurs de projet, quelques soient les filières agricoles et les territoires.

Montants : Cette DJA peut varier de 16 000€ jusqu'à 56 000€. Elle est la plus attractive de France avec une aide moyenne attribuée en 2023 et 2024 de 41 000€/JA Objectifs : Financer en moyenne 800 DJA par an